



Council of the  
European Union

Brussels, 27 May 2016  
(OR. en, fr)

9506/16

FRONT 229  
COMIX 405

**NOTE**

---

From: French delegation  
To: Working Party on Frontiers/Mixed Committee  
(EU-Iceland/Liechtenstein/Norway/Switzerland)  
Subject: Temporary reintroduction of border controls at the French internal borders in accordance with Articles 25 and 27 of Regulation (EU) 2016/399 on a Union Code on the rules governing the movement of persons across borders (Schengen Borders Code)

---

Delegations will find attached a copy of a letter received by the General Secretariat of the Council on 26 May 2016 regarding temporary reintroduction of border controls by France at its internal borders between 27 May and 26 July 2016.

~~E-MAIL / FAX~~



~~E-MAIL / FAX~~

REPRESENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

L'Ambassadeur

Bruxelles, le 25 Mai 2016

Ref CAD : 2016-378017  
Ref SGAE : lcp 2016-428

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous prie de trouver, ci-joint, une note des autorités françaises portant rétablissement des contrôles aux frontières intérieures avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne du 27 mai au 26 juillet 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Pierre SELLAL

Copie : Mme Christine ROGER

Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN  
Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne  
175, rue de la Loi  
B-1048 Bruxelles



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE  
14, Place de Léovain - 1000 Bruxelles  
Téléphone : 00 32 2 229 82 11 - Télécopie : 00 32 2 229 82 82

Paris, le 19 mai 2016

## NOTE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

**Objet** : Note des autorités françaises portant rétablissement des contrôles aux frontières intérieures avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne du 27 mai au 26 juillet 2016

**Ref.** : LCP/2016/428

La France accueillera deux événements sportifs majeurs sur l'ensemble de son territoire métropolitain, l'Euro 2016 du 10 juin au 10 juillet 2016 et le Tour de France du 2 juillet au 24 juillet 2016.

Étant donné l'ampleur de ces événements qui impliquent la venue de plusieurs millions de spectateurs de nombreux pays, ainsi que l'analyse du risque effectuée, des risques de trouble à l'ordre public liés à ces événements majeurs sont à craindre. Ces risques sont amplifiés par la menace terroriste qui pèse sur la France et toute l'Europe depuis plusieurs mois.

En conséquence, en application des articles 25 paragraphe 1 (anciennement 23) et 27 (anciennement 24) du code frontières Schengen, la France a décidé de rétablir les contrôles aux frontières intérieures terrestres avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne ainsi qu'aux frontières aériennes et maritimes, pour la période du 27 mai au 26 juillet 2016.

Les autorités françaises souhaitent donc informer sans délai les membres du Conseil de l'Union européenne, ainsi que les États qui participent à la coopération au sein de l'espace Schengen, de ce rétablissement des contrôles aux frontières, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 27 (anciennement 24) du code frontières Schengen.